

MINISTÈRE
DES PENSIONS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

SERVICE
DE L'ÉTAT CIVIL
ET DES
SÉPULTURES MILITAIRES.

Bureau de l'État civil.

Par ordre du Ministre des Pensions,

Le CHEF DU SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL

Certifie qu'un acte de décès déposé aux Archives de la Guerre est conçu ainsi qu'il suit :

26^e Régiment d'Infanterie.

L'an mil neuf cent dix-huit, le cinq juillet à douze heures étant à Hautefontaine (Oise).
Acte de décès de :

Jean Joseph Duran
Décoré de la Croix de Guerre.

POUR EXTRAIT :

Manson

VÉRIFIÉ :

Le Sous-Chef,

Fagny

Soldat de 2^e classe au 26^e régiment d'infanterie, 6^e Compagnie, matricule 305 du recrutement de Saint-Laudens classe mil neuf cent cinq, né le treize Novembre mil huit cent quatre vingt cinq à Rogalle (Ariège) domicilié en dernier lieu à Soueix (Ariège).

Tue à l'ennemi à Saint-Baudry (Aisne) le vingt huit juin mil neuf cent dix-huit.

"Mort pour la France"

Fils de Joseph Duran et de Catherine Poubset.

Dressé par nous, Louis Charles Aubert, lieutenant au 26^e régiment d'infanterie, officier de l'Etat-civil, sur la déclaration de Raoul Duret, sergent, décoré de la Croix de guerre, et de Jules Rieffer, sergent-fourrier tous deux au 26^e régiment d'infanterie, témoins qui ont signé avec nous après lecture.

Signé : Duret

Signé : Rieffer

L'Officier de l'Etat-civil
Signé : Aubert.

Fait par nous : Pierre Japiot
Sous-Intendant Militaire

Signé : Japiot

Délivré sans aucun frais

En foi de quoi le présent certificat a été délivré pour servir et

valoir ce que de raison.

Fait à Paris, le cinq Janvier mil neuf cent vingt un

P. O., le Chef de Bureau,

Fagny